

# Règlement intérieur du LAEP de GRAND CHAMP

*« Le lieu d'accueil parent enfant n'est pas un lieu de savoir-faire mais un lieu de laisser être ».*

Le lieu d'accueil Enfants Parents est un espace d'échanges, non directif, de rencontres, de dialogues, de jeux.

L'accès y est gratuit et anonyme, sans réservation ou inscription préalable. Ce lieu vise à accueillir les enfants jusque 4 ans avec leur référent (parent, lien de parenté, assistante familiale, futurs parents et parents en voie d'adoption). Les assistants maternels ont leur lieu d'accueil via le RIPAM, le LAEP ne vise pas ce public.

## **Les objectifs du LAEP**

- Besoin de partager un temps entre adultes.
- Créer du lien social entre les familles, pour des parents au foyer ou nouveaux arrivants sur la commune, des familles isolées (pas de famille à proximité), des familles en questionnement.
- Partager un temps avec l'enfant, autre qu'au domicile.
- Partager des expériences, des questionnements, des émotions dans l'écoute et le respect.
- Valoriser les compétences parentales.

## **Les responsables du lieu**

Deux accueillantes principales, éducatrices de jeunes enfants, Sylvaine et Mélie, et Fabienne également EJE pour l'absence de l'une des accueillantes. La neutralité des accueillantes s'exprime par une attitude discrète, compréhensive, absence de jugement et de toute question intrusive.

## **Les modalités d'ouverture**

Le LAEP est ouvert le lundi matin, de 9h à 12h, sauf les vacances scolaires et jours fériés, dans les locaux de la Maison de l'enfance de Grand Champ, route de Kermoch.

## **Les conditions d'accueil**

Dans ce lieu, l'enfant est sous la responsabilité des parents ou de l'adulte, accompagnant. Aucun enfant ne pourra être laissé aux accueillantes.

Il est demandé à chaque parents ou adulte référent de noter sur un tableau à son arrivée : le prénom de tous, l'âge de l'enfant et s'ils sont ou non résident de la ville de Grand-Champ (ces derniers éléments sont demandés à titre informatif : fonction observatoire ou statistiques).

La responsabilité civile des référents est engagée en cas de dommages matériels ou physique. Les salariées et les locaux sont assurés par La Mairie de Grand-Champ.

## **Déroulement de la matinée**

Les jeux sont à disposition.

Pas d'activité programmée.

Les familles sont libres d'arrivées et de partir quand elles le souhaitent dans la limite des horaires du LAEP.

Café et infusion à disposition.

L'accueil des familles se fait dans le respect mutuel de chacun, non jugement, confidentialité.

Afin de préserver l'intimité de chaque famille, les sujets abordés au LAEP restent strictement confidentiels. Chaque parent fréquentant le lieu est soumis au respect de cette discrétion.

Les portables sont en veille pendant les séances. Merci de ne pas prendre de photos pendant ce temps.

Aucune violence verbale et physique.

La contribution de tous au rangement de l'espace est demandée en fin de séance.

## **Mesure d'hygiène**

Le public accueilli se déchausse.

L'enfant, l'adulte malade avec fièvre ou maladie contagieuse reste à son domicile.

La collation des enfants, hormis les biberons, est limitée à la prise d'eau exceptée pour des évènements proposés par la structure.

## **Vie de groupe et responsabilités**

Si un enfant se met en danger ou ne respecte pas les règles de vie du lieu, voire met en danger un autre enfant, l'adulte référent ou les accueillantes se doivent d'intervenir.

Les familles sont tenues de respecter le matériel, les locaux et le présent règlement du LAEP. Le manquement aux règles pourra entraîner une exclusion du LAEP.